

Le Quotidien du Peuple

Quotidien marxiste-léniniste

VENDREDI 4 AVRIL 1980 - No 66 (Nouvelle série)

Commission paritaire N° 56 942

Tél. 205.51.10

2F

Venus manifester à Paris
après la marée noire du Tanio

GISCARD MEPRISE LES BRETONS

Il refuse de les recevoir et leur envoie les CRS

«Nous reviendrons dix fois plus nombreux»
criaient les manifestants en partant



Lire page 7

Pouvoir d'achat :
c'est Barre
qui avait tort

Lire page 3

Grève générale
dans les huit
usines Jaeger

Lire page 5

Point de vue
de la Résistance
palestinienne

Un entretien avec
le président de l'Union
générale des étudiants
palestiniens en France

Lire page 8

Deux grands
absents à
la conférence
des PC organisée
par Marchais

Lire page 4

Les facteurs
de Montpellier
reprennent
le travail

Après 21 jours de grève,
la direction a dû reculer

Lire page 5

Les nettoyeurs du métro ce jeudi matin devant le siège de la RATP

Les nettoyeurs du métro, en grève depuis le 24 mars, se rassemblent ce jeudi à 11 h 30 devant le siège de la RATP, quai des Grands-Augustins. La RATP refuse en effet d'ouvrir des négociations avec ces travailleurs. C'est pourtant bien elle qui en est le véritable employeur, les douze entreprises sous-traitantes auxquelles fait appel la RATP pour assurer le travail de nettoyage des stations, couloirs et rames du métro ne jouant en l'occurrence que le rôle de fournisseurs de main-d'œuvre.

Les travailleurs, pour l'essentiel immigrés, sont en grève pour le maintien de leur emploi et pour obtenir des salaires décents.

Dans notre prochaine
édition, un reportage
sur leur lutte et
leurs conditions de travail

Par le décret Imbert

Le pouvoir veut interdire l'accès des universités aux étudiants étrangers

Un peu partout en France les étudiants se mobilisent pour exiger l'abrogation du décret Imbert qui barre l'entrée des universités aux étudiants étrangers. Un boycott des épreuves de français a été organisé voici dix jours, notamment à Grenoble, à Paris et à Rennes. Mardi 7 à 8 000 étudiants ont manifesté à Grenoble pour l'abroga-

tion de ce décret. Ils ont obtenu une première victoire : les 200 étudiants étrangers qui ont boycotté cet examen ne seront pas sanctionnés. Par ailleurs le GISTI (Groupe d'Information et de Solidarité aux Travailleurs Immigrés) vient de déposer un recours au conseil d'état contre ce décret du 31 décembre 1979 appelé décret Imbert.

évidents et le respect de l'égalité entre étudiants français et étrangers n'est pas assuré.

...COMME POUR LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

(...) Enfin, les conditions de délai des diverses formalités d'inscription, édictées par l'arrêté du 31 décembre 1979, a pour effet de priver les étrangers de la possibilité de poursuivre des études supérieures pendant une année scolaire entière.

En effet, les formulaires de demande d'inscription doivent être déposés dûment remplis et accompagnés des pièces définies par le ministère des Universités, auprès des services culturels français à l'étranger, au plus tard le 15 février de l'année universitaire précédant l'année pour laquelle l'inscription est demandée (arrêté du 31 décembre 1979, article 3).

Mais comme l'inscription ne peut être demandée qu'après l'obtention du titre universitaire ouvrant accès à l'enseignement supérieur, aucune étude ne peut être poursuivie pendant l'année qui suit l'obtention de ce titre.

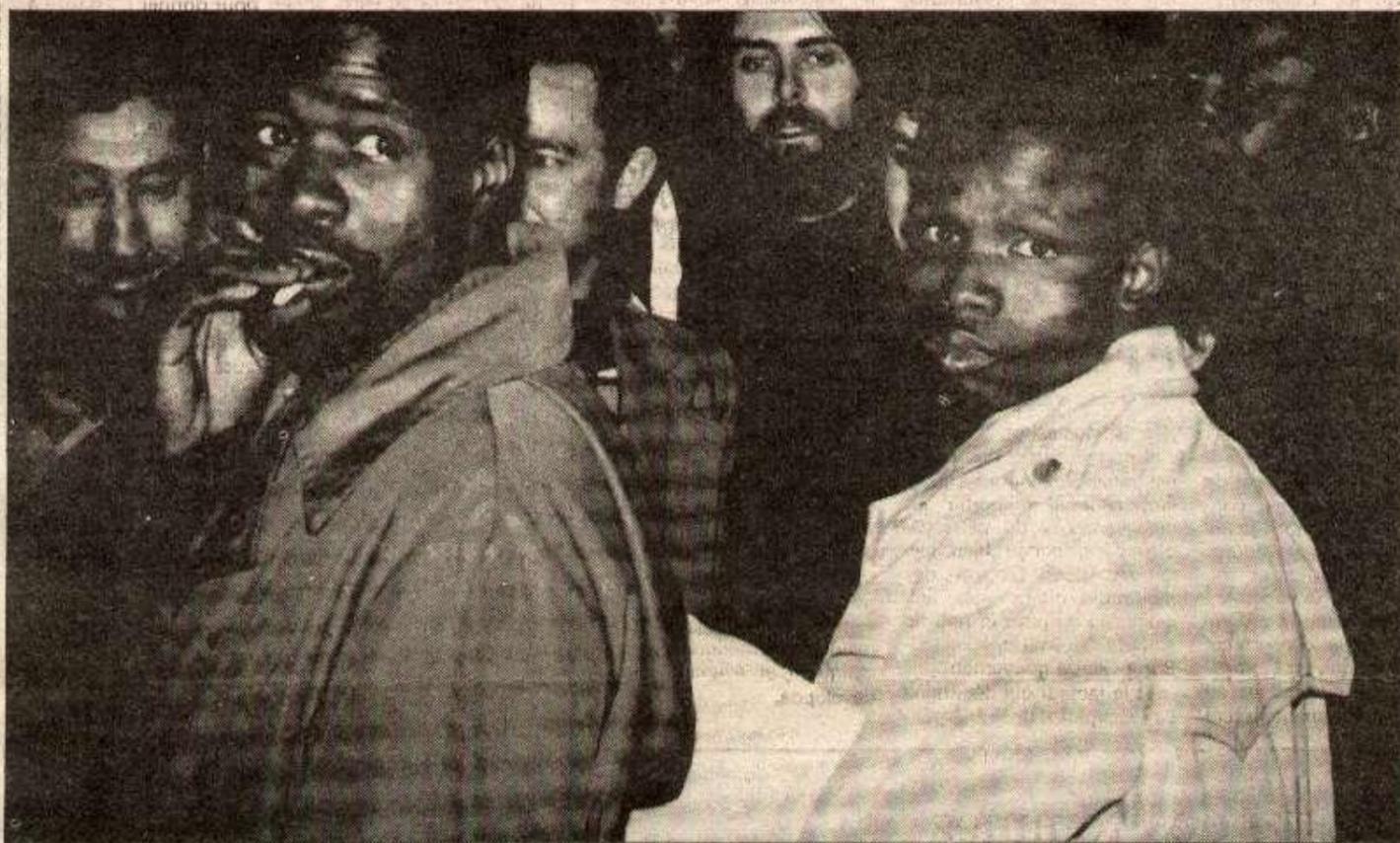
Cette disposition constitue, elle aussi, une rupture de l'égalité entre Français et étrangers devant le service public de l'enseignement supérieur, directement liée à l'institution d'une procédure spéciale d'inscription des étrangers.

UNE ATTEINTE AU PRINCIPE D'AUTONOMIE DES UNIVERSITES

(...) On ne peut davantage considérer que le fonctionnement du service public exige que les formulaires d'inscription soient exclusivement fournis par le ministère des Universités et que la répartition des étudiants étrangers entre les établissements soit opérée par une Commission nationale dont les membres sont nommés par arrêté conjoint du ministre des Affaires étrangères, du ministre de la Coopération et du ministre des Universités. De telles dispositions, qui méconnaissent le principe d'autonomie des universités en les dessaisissant d'une partie de leur pouvoir de décision, sont bien davantage inspirées par des considérations relatives à la conduite des relations diplomatiques de la France et au contrôle du nombre des étrangers inscrits dans les universités françaises que par le souci d'assurer un bon fonctionnement du service public de l'enseignement supérieur.

Comme expliquer autrement l'intervention du ministre des Affaires étrangères et du ministre de la Coopération ? Ils n'ont aucune compétence pour prendre en charge l'intérêt de l'enseignement supérieur. Leur participation au processus d'inscription des étudiants étrangers répond donc, à l'évidence, à d'autres fins.

Il est manifeste, dès lors, que les discriminations opérées par les décisions attaquées entre étudiants étrangers et étudiants français sont illégales et de nature à justifier l'annulation des dites décisions. (...)



A partir de 1974, le gouvernement français a décidé, sous le prétexte de trouver une solution aux problèmes d'emploi, de mettre un frein à l'immigration étrangère en France.

C'est dans le cadre de cette politique qu'on a été prises par simples circulaires des mesures destinées à interdire l'entrée du territoire français aux étrangers susceptibles de venir y exercer une profession salariée ou aux membres de la famille des étrangers résidant en France.

Plusieurs de ces mesures ont été annulées par le Conseil d'Etat, soit pour incompétence de leurs auteurs (24 novembre 1978, Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix, Rec. p. 464), soit pour violation d'une liberté fondamentale garantie par la Constitution (8 décembre 1978, Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés, Rec. p. 493).

Le gouvernement, pour mener à bien ses objectifs en dépit de la censure répétée de la Haute Assemblée, a élaboré deux projets de loi. L'un, relatif à la prévention de l'immigration clandestine, est devenu la loi n° 80-9 du 10 janvier 1980. L'autre, relatif aux conditions de séjour et de travail des étrangers, doit être prochainement examiné par le Parlement.

Un nombre non négligeable d'étrangers séjournant en France en qualité d'étudiants, le gouvernement a entendu limiter également cette forme d'immigration temporaire. En un premier temps, le ministre de l'Intérieur a, par deux circulaires du 12 décembre 1977 et du 30 mai 1978, fixé les conditions d'admission des étran-

gers dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement secondaire. La première de ces deux circulaires a déjà été déclarée illégale, notamment par le tribunal administratif de Rennes (21 mars 1979, Metouil).

En un second temps, le gouvernement a pris un décret n° 79-1214 du 31 décembre 1979.

(...) Selon l'article 1er du décret, «les étudiants de nationalité étrangère doivent justifier du baccalauréat français ou des titres ouvrant l'accès à l'enseignement supérieur dans leur propre pays». Ils doivent en outre «justifier d'une connaissance suffisante de la langue française sur la base d'épreuves organisées par les services culturels français».

UN DECRET ANTI-CONSTITUTIONNEL

(...) Le décret du 31 décembre 1979 encourt l'annulation pour incompétence.

En effet, aux termes de l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 :

«La loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents».

De même, les alinéas 10 et 13 du préambule de la Constitution de 1946 proclame :

«La nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement...

«La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'ins-

truction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat».

Il résulte de ces diverses dispositions à caractère constitutionnel que tous les hommes sont égaux devant le service public de l'enseignement supérieur.

Le Conseil d'Etat a jugé (8 décembre 1978, Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés, précité) que «les étrangers résidant régulièrement en France ont, comme les nationaux, le droit de mener une vie familiale normale et que le gouvernement ne peut interdire par voie de mesure générale l'occupation d'un emploi par les membres des familles des ressortissants étrangers».

Il doit en aller de même, en l'espèce, du droit d'accéder à l'enseignement supérieur, dont la réglementation discriminatoire «par voie de mesure générale» ne saurait être édictée par le gouvernement.

L'annulation du décret attaqué s'impose de ce premier chef.

UN REGIME DISCRIMINATOIRE QUE RIEN NE SAURAIT JUSTIFIER, SUR LE FOND...

(...) Le décret attaqué institue une discrimination entre les étudiants français et les étudiants étrangers et méconnaît le principe général du droit de l'égalité de tous devant le service public.

Cette discrimination résulte à la fois de l'existence d'une procédure d'inscription propre aux étudiants étrangers et de la réduction considérable des droits des étran-

gers, par rapport à ceux des nationaux, qui en résulte.

La procédure d'inscription fait intervenir successivement les services culturels français à l'étranger, la Commission nationale instituée par l'arrêté interministériel du 31 décembre 1979 et, en troisième lieu seulement, l'université dans laquelle l'étranger, s'il a franchi les deux premières étapes, sera autorisé à s'inscrire.

Le décret attaqué ne précise nullement sur quels critères doivent se fonder les services culturels français pour formuler leur «appréciation» des candidatures avant de les transmettre à la Commission nationale. Une telle liberté laissée à l'autorité administrative risque d'entraîner des abus qui seraient évidemment préjudiciables aux candidats. Rien ne permet, en effet, d'exclure qu'un service dépendant du ministère des Affaires étrangères se prononce en fonction de considérations sans rapport avec l'aptitude des candidats à poursuivre des études supérieures, mais liées aux nécessités de la diplomatie et des relations de la France avec l'Etat dont les candidats sont les nationaux.

Or cette «appréciation des services culturels» est l'un des éléments dont la Commission nationale doit tenir compte pour sélectionner les candidats et les répartir entre les établissements. La Commission prend, en outre, en considération les préférences exprimées par les candidats et sa propre appréciation, dont il n'est pas davantage précisé, ni par le décret, ni par l'arrêté d'application, sur quoi elle doit être fondée. Là encore, les risques d'abus sont

Pouvoir d'achat 79 : c'est Barre qui avait tort

Durs pour Raymond Barre, les premiers chiffres qui filtrent de l'étude annuelle des « comptes de la Nation ». Durs, parce qu'ils prennent le premier ministre en flagrant délit de mensonge sur un point important, celui du pouvoir d'achat des travailleurs. Les Comptes de la Nation, dont les conclusions sont indiscutables, concluent en effet à la baisse du pouvoir d'achat des ouvriers en 1979.

On se souvient de la polémique : en février, une enquête de l'INSEE fait apparaître que d'octobre 1978 à octobre 1979, le pouvoir d'achat moyen des ouvriers a baissé de 0,3 % en moyenne, avec des pointes allant jusqu'à 2 % pour certaines catégories. Chiffres fantaisi-

tes, calculés hâtivement et partiellement, rétorque Barre, qui essaye de prouver par a plus b qu'au contraire, les choses se sont améliorées pour les travailleurs. On comprend l'acharnement de Barre : lui et Giscard ont multiplié les promesses d'un maintien du

pouvoir d'achat. Il n'est jamais bon d'être mis en face de promesses non tenues.

La Cour des Comptes, qui publie les Comptes de la Nation, va rendre caduque la polémique, quand du moins elle aura publié officiellement ses chiffres, en juin prochain. Le pouvoir d'achat des ouvriers a effectivement baissé en 1979, et dans des proportions supérieures à ce que dit l'INSEE.

Le « revenu disponible » c'est-à-dire tout ce qu'a touché en salaires, prestations, etc. l'ouvrier, moins les impôts et cotisations sociales, a augmenté de 9,6 % en moyenne pour un célibataire.

Les prix, eux, ont monté de 10,8 %. D'où une baisse de 1,2 % du pouvoir d'achat moyen de l'ouvrier célibataire. Pour un couple d'ouvriers, avec deux enfants, la baisse moyenne du pouvoir d'achat se situe à 0,8 %.

Cette querelle de chiffres est certes d'un intérêt secondaire pour les travailleurs qui, eux, savent bien les difficultés rencontrées quotidiennement. Il n'en reste pas moins que Barre mérite (au moins) le qualificatif de falsificateur. Et dire qu'il nous a encore promis un maintien du pouvoir d'achat en 1980...

Redéploiement énergétique Les monopoles français face au renchérissement des matières premières

Le gouvernement envisage de faire baisser de 35% la consommation de pétrole dans les 10 ans qui viennent. Pour compenser cette diminution considérable (qui ramènerait la part du pétrole à 30% de la consommation totale d'énergie), seront accélérés le développement du nucléaire (dont la part devrait atteindre 30%), les « énergies nouvelles » et l'hy-

drolique (10%) et le charbon/gaz (30%).

Ces projets comportent de nombreuses mesures contraignantes ou incitatives qui ne sont pas encore toutes connues (en particulier celles concernant le logement ou celles qui visent à réduire sensiblement la consommation énergétique des transports, ni les implications au large développement, accé-

léré, du nucléaire).

Il ne fait aucun doute que les travailleurs auront encore largement à supporter les conséquences de ce redéploiement, conçu bien évidemment dans l'intérêt des monopoles qui président aux destinées du pays et pour le compte desquels Giscard-Barre-Giraud gouvernent.

Et le facteur qui détermine ce redéploiement énergéti-

que de la France est le renchérissement, tout à fait légitime, du prix du pétrole par les pays producteurs.

Les investissements vont se porter essentiellement sur le nucléaire et la reconversion des instruments de consommation d'énergie (changement de chaudière, reconversion à l'électricité...).

Côté charbon, l'Etat n'accroîtra pas ses subventions, mais, outre l'achat à l'étranger, tout ce qui pourra être produit dans des « conditions acceptables » (c'est à dire rentable par rapport au renchérissement des matières premières énergétiques) sera maintenu et éventuellement développé.

G.C.

Un succès de la lutte des femmes Débat sur le viol à l'Assemblée Nationale

Le mouvement des femmes pour la reconnaissance — effective — du viol comme un crime et donc pour une définition légale claire et précise permettant d'en assurer une répression cohérente va connaître ces jours-ci une conséquence parlementaire à travers la discussion à l'Assemblée nationale (après le Sénat en 1978) d'un projet modifiant la législation particulièrement archaïque en matière de viol.

D'ailleurs le code pénal ne donnait jusqu'ici du viol aucune définition légale, ce qui s'est traduit ces derniers temps par une incohérence totale de la répression. La définition proposée (« tout acte de pénétration sexuelle

de quelque nature qu'il soit, commis ou tenté sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, ou surprise ») déjà adoptée par les sénateurs permettrait de mettre fin à cette état de chose. De plus, la levée du huis-clos (proposée à l'Assemblée), la possibilité pour des associations de se porter partie, civile (associations ayant pour but de lutter contre les violences sexuelles ou le proxénétisme), la levée de la règle du secret professionnel des médecins (sous réserve de l'accord de la victime) etc... sont des mesures également proposées qui permettraient de faciliter les poursuites et d'éviter justement que la victime ne

devienne l'accusée comme c'est bien souvent le cas, ayant à se justifier devant ses agresseurs.

Cela constitue d'ores et déjà un succès de la lutte

des femmes, un succès dans la défense de leur dignité et de leurs libertés individuelles.

G.C.

Manufrance : en grève pour obtenir le paiement des salaires de mars

Caisses vides à Manufrance. Les salaires de mars n'ont pas été versés. Voilà qui soulève l'inquiétude — et la colère — légitimes des 1 925 travailleurs de l'entreprise qui se sont mis en grève pour obtenir paiement de leurs salaires.

Les travailleurs de la BNP banque qui refuse d'accorder des facilités, pourtant courantes, pour le versement des salaires de Manufrance, se sont également mis en grève, en solidarité et pour protester contre l'attitude de leur banque à l'égard de ceux de Manufrance.

Au-delà des salaires de mars, se trouvent posées de nouvelles interrogations sur l'avenir de la « vieille dame » de Saint-Etienne.

La sécurité militaire : le fichier affiché

Une délégation conduite par Henri Noguères président de la Ligue des Droits de l'Homme et comprenant quelques uns des trente deux plaignants dans l'affaire des fichiers militaires illégaux s'est rendu mercredi au siège de la Sécurité Militaire à Paris. Les portes sont restées closes. Mais il est trop tard aujourd'hui pour qu'elles puissent préserver le secret à l'abri duquel la police de l'armée opère en parfaite violation de la loi.

La distance a été comblée qui sépare la chose vue de la chose établie, avérée. L'existence d'un fichage politique parfaitement illégal, pratiqué par la Sécurité Militaire ne constitue pas une véritable révélation, toutefois la diffusion large d'un extrait de fichier en apporte la preuve irréfutable.

Interrogé au parlement à l'automne dernier sur ces méthodes illégales utilisées par l'armée, le ministre

Des "Qualifiés" de la 3^e Région Militaire incorporés avec le Contingent 73/05.

N° et NOMS	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
[REDACTED]	1 ^{er} B.I.Na BRANVILLE	Militant de l'Association des Jeunes pour le socialisme (A.J.S.). - 1110 - Actif du P.O.U.L. - ex-parte prolétarienne de tendance pro-révisionniste.
[REDACTED]	2 ^e B.I.Na LE MARC	Militant de l'Association des Jeunes pour le socialisme (A.J.S.).
[REDACTED]	11 ^e B.I.Na DIDOT	Co-délégué local de la Ligue Communiste. - 1970 - pratique de soutien aux soldats emprisonnés. Aiguille à double pointe la cause du peuple. - 1971 - Assiste à PARIS à meeting de Krivine. Participe à PARIS au meeting pour l'interdiction des révolutions. - 1971 - Participe à la formation de la Ligue Communiste à POUILLEY S/M. - 1972 - Participe à un meeting-ébat organisé par la Ligue Communiste. - 1972 - Participe à la formation de la Ligue. Fait un exposé sur le courant trotskyste au cours de formation de la Ligue. Interpellé lors qu'il collecte des affiches annonçant la venue de ERIVIE au HAMB. Assiste au meeting de ERIVIE. Vend Rouge et recueille les revendues. - 1972 - Principal animateur des mouvements lycéens contre la loi Debré et suit une manifestation de contre-manifestations.
[REDACTED]	B.I.C.N. VANDEL	Un des responsables du mouvement de la Paix en Loire-Atlantique. A participé à la grève de la faim du 23.10 au 5.11.71 à LA CHAPELLE ST JEAN BAPTISTE en faveur des Objecteurs de conscience.

Bourges répondait par la dénégation hautaine. « Nous venons d'entendre un ro-

man. Moi je n'écris pas vouer la paternité de la pro-d'œuvre romanesques ». se policière illégale des services de la Sécurité Militaire. Peut-il aujourd'hui désa-

Deux grands absents pour la Conférence des PC organisée par Marchais fin avril

Une rencontre des «partis communistes et ouvriers d'Europe pour la paix et le désarmement» aura lieu à Paris les 28 et 29 avril prochain à l'initiative du PCF et du Parti polonais. En même temps que le PCF en faisait l'annonce officielle on apprenait que ni le PC espagnol, ni le PC italien ne répondraient à l'invitation. Des lors tout l'enjeu de la préparation de cette conférence dont les Soviétiques sont les commanditaires tourne autour de l'accueil que lui réserveront les petits partis d'Europe de l'Ouest, la participation du parti portugais étant elle acquise presque d'emblée. En effet pour les PC d'Europe de l'Ouest le choix qu'ils doivent faire se précise rapidement entre l'affirmation d'une solidarité préférentielle avec les partis des pays membre du Pacte de Varsovie — orientation choisie par le PCF, ou l'affirmation de solidarités avant tout ouest européennes et l'intégration dans l'euro-gauche préconisée par le parti de Berlinguer.

La réunion de fin avril qui devrait rassembler les PC d'Europe de l'Ouest et de l'Est — et dont le projet remonte sans doute à une réunion des mêmes qui s'est tenue fin 1979 en Bulgarie — sera d'abord remarquable par ses absents. Responsable des relations internationales du parti espagnol, Azcarate déclarait mardi 1er avril que «le PCE ne croyait pas qu'une réunion des partis communistes d'Europe occidentale et orientale comme celle que l'on projette à Paris, contribue à l'objectif défini par le comité central du PCE. Nous pensons qu'elle pourrait même être négative pour nos objectifs de lutte, pour la paix, la sécurité et le désarmement. Nous défendons (sur ces questions) des positions indépendantes». Et il concluait par une phrase allusive mais non ambiguë : «De la réunion prévue à Paris on pourrait tirer une impression superficielle d'unité et d'accord des partis participants».

Côté italien le refus prendrait la forme d'une contre proposition : que les PC se

rencontrent dans le cadre de regroupements régionaux distincts : Est et Ouest. Sur le fond les désaccords sont connus qui font préconiser aux italiens des mesures de désarmement touchant en même temps les deux blocs militaires, la réduction des SS20 soviétiques, allant par exemple de pair avec une réduction du nombre des «euromissiles» de l'OTAN. Cependant les questions du désarmement ne sont pas seules en cause. Si les Italiens ont décliné l'invitation de Marchais, ont leur prêté par contre le projet de réunir à l'automne une conférence de cette euro-gauche honnie par le PCF de Moscou. Toujours le 1er avril Pajetta, «ministres des Affaires étrangères» du PCI dressait à l'occasion d'une interview, un bilan éloquent des initiatives de son parti en matière de relations extérieures : «Berlinguer a rencontré Brandt et Mitterrand à Strasbourg, des dirigeants socialistes espagnols et portugais, un autre dirigeant communiste a pris contact avec les responsables travaillistes à Londres». Il fau-

drait ajouter les rencontres qui se préparent avec des socialistes scandinaves et notamment Olaf Palme et bien sûr à un niveau différent, le prochain voyage du secrétaire général du PCI à Pékin. Et Pajetta d'ajouter : «Comme vous le voyez notre ligne est en pleine évolution».

Cette évolution n'est pas sans provoquer des tensions à l'intérieur du PCI. On se souvient d'un récent vote au parlement de Strasbourg, au cours duquel une partie des représentants du PCI avaient refusé de suivre Berlinguer dans son approbation d'un texte jugé par eux trop atlantiste. La non participation des Italiens et des Espagnols à la conférence de Paris, fournira sans doute l'occasion de nouvelles attaques contre les orientations internationales de leur partis, de la part des éléments les plus

pro-soviétiques, (y compris au sein des appareils dirigeants) comme cela avait été le cas vis-à-vis des prises de positions sur l'interven-

tion soviétique en Afghanistan. En tout état de cause la conférence de Paris sera la manifestation publique que l'alliance scellée naguère (en

1976) entre Marchais, Berlinguer et Carillo autour du thème de l'eurocommunisme est bel et bien rompue.

P.M.



L'enquête sur le groupe «Action directe» Filiales françaises d'un euro-terrorisme ?

Une semaine après la vaste opération de police qui a abouti, vendredi 28 mars, à l'arrestation de 34 personnes accusées de «terrorisme», beaucoup de zones d'ombre continuent à subsister. La police ne lâche ses informations que une à une, et sans qu'il soit toujours possible de discerner ce que ces informations recèlent de volonté d'exploitation politique ou de recherches des faits eux-mêmes. Ces faits eux-mêmes sont pourtant d'une particulière importance, puisqu'eux seuls peuvent répondre à la question de savoir si s'amorce ou non en France un mouvement de terrorisme analogue à celui qui sévit en Italie, par exemple.

Le chapitre des certitudes est actuellement bien peu développé. On sait que vendredi dernier 28 personnes ont été arrêtées à Paris, dans le cadre d'enquêtes qui portaient à la fois sur le mitraillage du ministère de la Coopération, le 18 mars, et sur un hold-up commis à Condé-sur-Escaut le 28 août 1979. Sur ces 28 personnes, dix ont été relâchées — tout en restant soumises à un contrôle judiciaire — tandis qu'une jeune femme, que la police qualifie de «témoin», a été interpellée par la suite.

Par ailleurs, quatre personnes, de nationalité italienne, ont été arrêtées près de Toulon, et transportées en début de semaine à Paris. Elles ont été arrêtées à la suite de l'enquête sur le hold-up de Condé-sur-Escaut, mais la police italienne les accuse d'être membres des Brigades Rouges, et d'avoir participé directement à l'enlèvement et l'assassinat d'Aldo Moro. Parmi ces quatre, une jeune femme est cependant connue en Italie pour son appartenance à un autre grou-

pe terroriste, «Prima Linea», rival des Brigades Rouges. Depuis mardi soir, on connaît par ailleurs l'identité de la moitié des personnes arrêtées, l'identité des autres devant être connue au moment de leur inculpation par le juge de la Cour de Sureté de l'Etat.

D'autres points apparaissent avec une relative clarté. Ainsi l'opération de vendredi montre-t-elle bel et bien que l'Europe des polices n'est plus une abstraction, mais au contraire un système bien rodé et efficace. Policiers français et italiens ont travaillé main dans la main, au moins pour ce qui concerne les quatre arrêtés de Toulon. On notera au passage que d'autres méthodes, bien connues outre-Rhin, tendent à se mettre en place : la télévision, et certains journaux bien pensants, ont complaisamment publié les photos des quelques personnes recherchées, répondant ainsi aux vœux de la police de voir la délation se développer.

Reste l'essentiel, qui est bien de savoir si les terro-

ristes arrêtés peuvent être considérés comme les signes avant-coureur du développement en France de mouvements du style «Brigades Rouges», ou «bande à Baader». De ce point de vue, les interrogations subsistent, même si un certain nombre d'informations peuvent faire penser qu'on aurait plus affaire à des «filiales françaises» de groupes type Brigade Rouge. Apparemment, les personnes arrêtées — dont on ne sait pas à l'heure actuelle quels vœux elles ont fait — viendraient de trois origines : des Brigades Rouges elles-mêmes, ou d'autres groupes terroristes italiens, des GARI (Groupe d'Action Révolutionnaire Internationaliste) et des NAPAP. Seul ce dernier sigle, à l'existence assez fantomatique, peut-être considéré comme issu d'une (lamentable) évolution politique axée sur la situation française. Les GARI, qui ont signé quelques attentats dans le Sud-Ouest principalement, ont quant à eux toujours été considérés comme avant tout préoccupé par la situation en Espagne, à la fin du franquisme. On notera qu'à ce jour, la police n'a pas mis en évidence l'idée d'une filiation entre les personnes arrêtées et les «autonomes» bien connus à Paris, et ce n'est certainement pas l'envie qui lui en manque...

La rapidité des arrestations effectuées soulève une autre question, puisqu'elle

tendrait à prouver que les «terroristes» arrêtés étaient déjà connus de la police, et même localisés pour un certain nombre d'entre eux.

Avancés par certaines personnes bien renseignées, une hypothèse vaut des lors d'être signalée : les personnes arrêtées, ou en fuite, étaient connues de la police, mais celle-ci les laissait libres dans l'espoir qu'ils les menent à des membres actifs des Brigades Rouges, recherchés par toutes les polices d'Europe. Les arrestations ne seraient survenues que d'une part parce que certains «brigadistes» auraient été localisés près de Toulon, et d'autre part à cause de l'émotion suscitée par le mitraillage du ministère de la Coopération. Cette hypothèse, qui répétons-le n'est que cela, fait preuve d'une certaine cohérence : dans l'incapacité de trouver en France une situation leur permettant le développement à grande échelle d'une action armée, quelques jeunes dévoyés se seraient mis au service d'organisations plus puissantes, en aidant à «planquer» ou en aidant à la fourniture des fonds. Peut-être l'enquête permettra-t-elle d'apporter plus de précision sur une affaire qui, est-il besoin de le dire, n'est «politique» qu'en ce sens qu'elle permet de s'interroger sur un phénomène éminemment marginal dans notre pays.

N.D.

Plus de candidats gendarmes ...

Il y a plus de volontaires pour rentrer dans la gendarmerie qu'auparavant. C'est ce qu'indique «gendarme-information» au terme de son enquête statistique annuelle. La gendarmerie, qui recrute chaque année entre 3 500 et 4 000 jeunes dans ses écoles, devait traiter environ 8 000 candidatures en 1974. L'an dernier, il y en a eu 12 511. C'est évidemment l'absence d'emplois qui poussent les jeunes à vouloir s'engager. C'est ce que confirme l'étude des origines de ces jeunes candidats : ce sont la Bretagne et le Nord-Pas-de-Calais, régions à fort taux de chômage, qui fournissent le plus de candidats, tandis que Paris et la région Rhône-Alpes en fournissent peu. «Gendarme-information» indique par ailleurs que 58 % des candidats sont fils d'ouvriers ou d'employés, tandis que 47 % ont un niveau scolaire inférieur au BEPC.

... Et plus de candidats prêtres

Y'a-t-il un rapport ? Toujours est-il que les autorités religieuses se rejouissent d'un «renouveau des vocations sacerdotales». Après une chute spectaculaire jusqu'en 1977, les séminaires retrouvent un peu d'activité, et il y a eu 1 150 candidats au poste de prêtres en octobre 1979, ce qui donne sur l'ensemble de l'année un nombre de candidats à peu près équivalent au nombre de candidats gendarmes. On ne connaît cependant pas l'origine sociale de ces candidats au sacerdoce.

Reprise chez les facteurs de Montpellier après 21 jours de grève

La direction a dû reculer devant la mobilisation des facteurs et celle de tous les postiers

Les facteurs reprennent le travail jeudi 3 avril, après la signature d'un compromis : la suppression des 12 tournées n'aura pas lieu. La distribution continuera sous sa forme actuelle, elle sera réorganisée avant octobre 1980 en tenant compte des observations des facteurs au sujet de la suppression de la deuxième distribution, pour la révision des quartiers et l'attribution d'un samedi sur deux.

Ce compromis, obtenu après 9 heures de négociation mardi, aurait pu avoir lieu après 48 heures de grève, au lieu de 21 jours, mais la direction ne s'attendait pas à un tel mouvement ;

elle sousestimait la mobilisation, croyant faire céder les grévistes alors qu'au contraire le mouvement s'est amplifié.

Par leur lutte unie et déterminée, les trois syndicats CGT, CFDT, FO ayant mené la bagarre ensemble, les facteurs ont su faire reculer l'administration.

Le CTA (Centre de Tri Automatique) qui s'était mis en grève de solidarité vendredi après l'embauche des auxiliaires pour briser la grève des facteurs, a posé ses propres revendications comprenant notamment l'embauche de personnel supplémentaire, et l'octroi d'un sa-

médi de congé. Les employés étaient en grève à plus de 80%.

Les syndicats ont appelé mercredi soir à la reprise après avoir obtenu quelques améliorations (technique - cantine - roulement du samedi - abri vestiaire), mais rien sur les effectifs. Le travail reprend malgré la grande combativité car ceux du tri ne voulaient ni ne pouvaient continuer la lutte seuls sur le département. Au cours de l'Assemblée générale mercredi soir, le problème de la nécessaire coordination des luttes entre postiers a été plusieurs fois avancé.

A Montpellier, le pro-

blème s'est déjà posé lors de la grève de Super M, Monoprix, avec la difficulté de liaison avec les autres Super M. Il se pose aussi nationalement quand on voit un CTA par-ci, un hôpital par là, une école par ailleurs en lutte à un moment, puis d'autres à un moment différent. Il montre bien que la coordination des luttes, «Tous ensemble et en même temps» est une idée qui existe et que sa réalisation permettra aux travailleurs d'être plus forts, plus armés contre les patrons et l'Etat, et permettra aux luttes d'aboutir.

Correspondant Montpellier

Grève générale dans les 8 usines Jaeger

Depuis lundi 31 mars, la grève est générale dans les usines Jaeger (huit établissements). C'est à Levallois que la lutte a commencé, le 26 mars.

Depuis des mois, les salaires des travailleurs de Jaeger continuaient à stagner alors que les prix sont en hausse, et en quatorze mois, la perte a été de 5% (indice INSEE). Le mécontentement qui grandissait et qui s'exprimait par des débrayages de

puis plusieurs mois, s'est transformé, le 26 mars, en grève générale à l'appel des syndicats, CGT, CFDT, FO et CGC.

Les travailleurs de Levallois réclament 400 F d'augmentation pour tous, des jours de congés et des ponts payés. La réponse de la direction a été les tentatives pour briser la grève dès le début, en essayant en particulier de déménager des machines. C'est pourquoi,

le 31, les travailleurs décidaient d'occuper leur usine, à la grande majorité.

Dans les autres établissements, à Caen, à Nancy, à Châtelleraut, à Châlons-sur-Marne, à Sainte-Menhould, à Sermaize et à Vendôme, (en tout 5 000 salariés) le mouvement a vite fait tache d'huile. A Châlons-sur-Marne, mardi 1er le directeur de l'usine était retenu plusieurs heures dans

son bureau par les travailleurs et les délégués CGT et FO. Il n'a été libéré dans la soirée que sur l'intervention d'une quarantaine de policiers.

En quelques jours donc, tous les établissements se sont engagés côte à côte dans la lutte. C'est sans doute un des éléments forts de la grève et qui prouve ainsi le profond mécontentement de tous les travailleurs de Jaeger.

C.M.

SODIM (Aix-en-Provence)

CRS contre personnel en grève

Pour la deuxième fois, SODIM* envoie les CRS contre son personnel. Depuis le 27 mars, les travailleurs de SODIM sont en grève sur leurs revendications : amélioration des conditions de travail, respect des libertés individuelles et syndicales, salaires qui tiennent compte du coût de la vie, une véritable prime de vacances qui soit revalorisée, l'embauche de tous les intérimaires. Ils demandent sur cette base l'ouverture de négociations. Mardi 1er avril à 12 h, la réponse de la direction à cette demande : trois cars

de gendarmes, de CRS, contre un piquet de trente grévistes. La participation à la grève est assez importante ; les travailleurs sont très déterminés. Face à cela, les travailleurs continuent à empêcher les camions de sortir des entrepôts pour faire pression sur la direction.

Mercredi 2 avril à 15 h à nouveau contre les grévistes il fait intervenir sept cars de CRS, avec contrôle d'identité, fichage, intimidations, en toute illégalité. Il est à noter que la détermination des travailleurs était

très grande.

Ce même mercredi à 10 heures, le matin, de nombreux débrayages avaient lieu sur la zone des Milles (à côté d'Aix-en-Provence) dans les entreprises, en solidarité avec les travailleurs de SODIM : CTR, Peugeot, Citroën, CETE (Centre d'études techniques de l'équipement), Trindel, etc. ainsi que de nombreux jeunes en stage de formation sur la zone des Milles et actuellement également en grève. Accompagnés de nombreux responsables de l'UD et de l'UL, les travailleurs ont fait une large

popularisation, mardi et mercredi, auprès des magasins SODIM de la région des Bouches-du-Rhône (Aubagne, Aix, Marseille).

C'est donc contre le droit de grève que la deuxième intervention de CRS s'est faite à SODIM. Les travailleurs appellent à poursuivre le mouvement, notamment par la popularisation de leur action.

Information de l'UL-CFDT d'Aix et de la section CFDT de SODIM d'Aix

* Entrepôt en grève depuis le 27 mars et faisant partie d'une chaîne de magasins.

Deux délégués CGT condamnés pour diffamation Ils avaient dénoncé l'insécurité du travail dans leur entreprise

C'est pour la diffusion d'un tract accusant la direction de l'usine Bauxal de Beaurepère (Isère) de négligence par rapport à la sécurité que la direction de cette usine, se sentant «diffamée» a poursuivi ces militants en justice. Et c'est pour cela qu'ils ont été condamnés, chacun à 1 000 francs d'amende par le tribunal de grande instance de Vienne, qui a ordonné en

plus l'affichage du jugement et sa publication.

Les faits remontent au mois de novembre dernier : un ouvrier de l'usine Boxal (filiale du groupe Alu-Suisse) était blessé par une presse. Une fois le travailleur évacué par une ambulance appelée par la direction, une pièce défectueuse de la presse (un organe de sécurité justement) était changée, et la production

redémarrait.

Les tracts diffusés par Mohamed Marrachi et Marcel Gelas (secrétaire du syndicat) au nom de la CGT dénonçaient ce fait et montraient que les réductions d'effectifs entraînaient une dégradation des conditions de sécurité.

Voilà donc un nouveau type d'atteinte aux libertés syndicales, au droit d'expression et donc aux mo-

yens d'action syndicaux, qui rappelle par exemple la plainte déposée par la direction de Peugeot concernant le suicide d'un militant et délégué CGT à Peugeot-Sochaux et son intervention pour que soit interdite la tribune libre CGT à FR 3 qui portait, entre autres, sur ce fait.

Les deux militants CGT condamnés à Vienne ont fait appel de ce jugement.

Sciaky (Vitry) : l'occupation continue

La Sciaky (1 100 personnes) est le troisième employeur de la ville après Rhône-Poulenc et la municipalité. C'est une usine qui fabrique des machines à souder. Les ouvriers y sont qualifiés et combatifs. Ce n'est pas la première fois que l'usine est occupée. Cette fois, les ouvriers se battent pour :

- une augmentation générale des salaires de 260 F pour le 1er mars. (La direction propose des augmentations en pourcentage prévues pour cette année, soit 2% au 1er avril) ;
- la réduction du temps de travail d'une heure en 1980 (la direction propose une demi-heure le 1er septembre 1980) ;
- la suppression du pointage le midi (obtenu) ;
- une prime de 1 000 francs pour le cinquantenaire de la société (la direction propose un pont payé en 1980).

Au bout de deux heures de négociations, celles-ci viennent de débloquer. Jugeant les propositions de la direction insuffisantes, les ouvriers maintiennent l'occupation.

CGT et moquette patronale

Les patrons n'en finissent pas de réprimer et d'afficher tout leur mépris pour les travailleurs. Témoin cette information : à Châlons-sur-Saône, l'union patronale a porté plainte contre la CGT après l'occupation de la chambre patronale par les travailleurs en grève... pour nettoyage de la moquette. Et le tribunal a non seulement accepté la plainte, mais a condamné l'Union départementale CGT à payer 1 000 F de dommage et intérêts ! Intimidation et mépris mais qui feront sans doute l'effet inverse, soulever la colère des travailleurs. Les hommes sont trop sales pour les patrons... mais pas sans doute l'argent qu'ils leur rapportent...

PTT menacés par les patrons de l'Hérault

Alors que les postiers de Montpellier en grève depuis 19 jours, viennent de reprendre le travail sur un recul de leur direction, les patrons du département protestent. Ils vont manifester dans la rue jeudi 3 avril et préparent des dossiers pour demander des indemnités aux PTT. Ils attaquent le ministère en justice. Plus encore, l'union patronale de l'Hérault veut obtenir la privatisation de la distribution du courrier ou une distribution privée parallèle.

Cela fait déjà plusieurs fois que le CNPF montre sa colère devant les grèves des travailleurs des services publics, EDF ou PTT qui ont des conséquences directes sur la gestion de leurs entreprises. Ces attaques contre les PTT ou l'EDF visent surtout le droit de grève de ces catégories de travailleurs... Et, on le sait, Barre a déjà lancé l'idée qu'on pourrait le limiter.

Grève de la faim d'immigrés sans papiers à Bordeaux

Une trentaine d'immigrés, turcs et tunisiens, ont entamé une grève de la faim dans l'église St-Eloi à Bordeaux. Travailleurs clandestins, qui travaillent six jours par semaine pour 1 500 F à 1 700 F, ils ont entamé cette action pour avoir des papiers. Une façon aussi d'attirer l'attention locale sur la situation intolérable que leur font certaines entreprises.

La générosité d'EDF-GDF

Les négociations sur le temps de travail sont au point mort depuis janvier. Le CNPF a affirmé sa volonté de refuser toute diminution du temps de travail généralisée. La direction de l'EDF-GDF vient d'apporter sa touche d'originalité sur la question. Face aux revendications des travailleurs de réduire la durée du travail à 39 heures et d'avoir une cinquième semaine de congés payés, la direction a fait cette proposition aux organisations syndicales : congés supplémentaires d'accord si ils sont retenus sur le treizième mois. Autrement dit, les travailleurs se paient eux-mêmes leurs vacances. Même idée pour le temps de travail, puisque à la revendication des 39 heures, la réponse est le développement du temps partiel. Autrement dit, comment apprendre à gérer la pénurie, à se partager la misère ? Quels travailleurs peuvent prendre aujourd'hui des congés sans solde ?

Occupation à Tourouvre (Orne)

Depuis le 29 février, les travailleurs de l'AREACEM (usine de pressage de disques) à Tourouvre dans l'Orne occupent leur usine pour lutter contre 350 licenciements dans le groupe (trois usines, à Choisy-le-roi, Verneuil et Tourouvre). Le 1er avril, ils ont séquestré le nouveau patron, venu leur annoncer son plan de restructuration et avec lui, l'administrateur du syndicat. Les travailleurs du disque ne veulent pas payer les conséquences de la baisse des ventes de disques, conséquence immédiate de la baisse réelle du pouvoir d'achat des travailleurs.

Palestine

Beguin envisage l'extension des colonies sionistes

Alors que dimanche la «journée de la terre» a été une grande démonstration de solidarité et d'unité entre les Palestiniens de tous les territoires occupés, le régime sioniste israélien poursuit sa politique expansionniste. Le même jour, Begin annonçait qu'il envisageait de prendre des dispositions pour l'installation massive de colons sionistes dans les territoires occupés depuis 1967 (notamment en Cisjordanie et à Gaza). Il envisage même un projet de loi à cet effet. Son adoption permettrait au gouvernement sioniste d'approuver l'installation d'avant-postes dans toute partie des régions concernées.

Le général israélien Raphaël Eytan a indiqué qu'a-

vec le traité égypto-israélien «les forces de réserve (israéliennes) n'ont pas été mobilisées quand l'armée a été mise en état d'alerte sur la frontière nord» durant la période de tension avec la Syrie, le mois dernier.

Par ailleurs, le Conseil de Sécurité des Nations-Unies a ouvert lundi matin de nouveaux débats sur «la question de la Palestine». Le président du comité de l'ONU «pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien», a préconisé «l'adoption d'une résolution reconnaissant les droits nationaux et légitimes du peuple palestinien», ce qui «aiderait à corriger une des plus grandes et plus flagrantes injustices de notre temps».

Afrique australe : 9 pays vont accentuer leur coopération

9 pays d'Afrique australe (Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie, et Zimbabwe) se sont réunis à Lusaka pour promouvoir la coopération économique entre les Etats de la région. Outre la démarche de ces pays qui va dans le sens d'un regroupement régional pour échapper à la tutelle de l'impérialisme, comme cela s'est déjà fait dans d'autres régions du globe, le caractère nouveau de cette initiative réside dans la participation du Zimbabwe, ce qui renforce d'autant plus l'isolement du seul régime raciste encore en place: celui de Pretoria.

Cette réunion s'était fixé

pour but de promouvoir l'assistance mutuelle entre les participants afin précisément de réduire leur dépendance économique envers l'Afrique du Sud. Robert Mugabe, Premier ministre du Zimbabwe s'est montré satisfait des résultats obtenus: «Les participants se sont mis d'accord sur la nécessité d'une plus grande intégration de leurs économies» a-t-il déclaré. Le président de la conférence a indiqué que la priorité devait être donnée à la création d'une commission pour coordonner le développement des voies de communications dans la région, qui siègerait à Maputo (Mozambique).

Salvador : un front démocratique

La «Coordination révolutionnaire de masses» qui regroupe différentes organisations, a tenu une conférence de presse pour démentir la version de la junte militaire sur les événements sanglants de dimanche. Version qui voudrait attribuer aux forces populaires la responsabilité du massacre.

Le même jour la Coordination a appelé à la constitution d'un Front démocratique le plus large possible. Il regrouperait toutes les organisations politiques, syndicales, professionnelles, opposées à la dictature et à l'oligarchie.

Le Quotidien du Peuple

Directeurs politiques : Jacques Jurquet, Charles Villac
Rédacteurs en chef : Pierre Burnand, Gérard Privat

Le Quotidien du Peuple
Adresse postale BP 225 - 75927 Paris cedex 19
Directeur de publication : Y. Chevet
Imprimé par ILN-Paris, Distribué les NMPP
Commission paritaire : 56 942
Libeller les chèques à «Aujourd'hui Presse»
Société Générale 200 208 66

Grande-Bretagne : grève des sidérurgistes

Les syndicats appellent à la reprise du travail

La première grève nationale de la sidérurgie depuis 1954 ans qui est également le plus long conflit à avoir atteint une branche entière de l'industrie depuis la seconde guerre mondiale est sur le point de se terminer. Les responsables de l'Iron Steel Trades Confederation et du syndicat des hauts-fourneaux ont accepté les propositions de la Commission d'arbitrage, soit une augmentation de 16 %. Le

Les travailleurs connaissent la réponse, eux qui ont souvent dû se battre contre la bureaucratie syndicale pour imposer des piquets dans les usines qui continuaient à s'approvisionner en acier pendant la grève, comme à l'usine Ford de Dagenham près de Londres. Les responsables locaux appartenant au même syndicat que les sidérurgistes venus du Lancashire faire un «piquet volant» les ont menacés de les «marquer à l'encre rouge» si jamais ils mettaient en place leur piquet «illégal». Les grévistes n'ont pas tenu compte de ces menaces et ont bloqué l'entrée de l'usine empêchant tout acier, pétrole et huile de pénétrer dans l'usine ce avec le soutien des ouvriers de Ford. Après cela, les directions syndicales ont le culot de prétendre que la

grève ne pouvait continuer, car l'industrie parvenait toujours à s'approvisionner en acier. A qui la faute ? De là à penser que la lutte des sidérurgistes a été sabordée par les directions syndicales n'arrivant plus à contrôler une mobilisation d'une telle ampleur, il n'y a qu'un pas.

«SORDIDE COMPROMIS»

Lundi soir, à l'annonce que les syndicats acceptaient les 16% et appelaient à la reprise du travail, des grévistes ont envahi le siège du syndicat et des échauffourées ont eu lieu avec les dirigeants syndicaux. Que dire des principaux intéressés dans cette affaire qui sont les 50 000 sidérurgistes menacés de licenciements, ils ont été purement et simplement sacrifiés dans la né-

chiffre n'est certes pas négligeable, si l'on considère la première offre de la direction qui proposait... 2 % d'augmentation. Mais on peut se demander pourquoi les directions syndicales après 14 semaines de grève et une mobilisation encore forte n'auraient pas pu pousser jusqu'à l'obtention de 4 % supplémentaires ?

gociation. La colère est grande dans les régions les plus menacées par ces licenciements : Ecosse, Yorkshire et Sud du Pays de Galles où le compromis signé par les syndicats est sévèrement critiqué. Des sidérurgistes parlent de «sordide compromis». La veille de l'accord, des centaines de travailleurs venant des aciéries de tout le pays ont encore manifesté devant le siège des syndicats aux cris de «pas de reddition» et rejetant toute augmentation inférieure à 20%. Certains observateurs diront que 16%, ça n'est pas si mal, mais ce n'est pas tenir compte du coût de la vie en Grande-Bretagne où l'inflation galope à 17% ! Ce serait également oublier une des causes de la grève : empêcher les 50 000 licenciements.

Ces 14 semaines de grèves auront permis de mesurer le rapport de force qui s'est dessiné entre les travailleurs d'un côté (non seulement les sidérurgistes, mais aussi les dockers, les cheminots et les camionneurs) et les patrons de la British Steel Corporation, soutenu par le gouvernement Thatcher de l'autre. Si l'entreprise nationalisée n'a rien cédé sur les licenciements, en revanche, elle a dû faire des concessions sur les salaires. Les travailleurs ont montré de leur côté qu'ils n'étaient pas prêts d'accepter la législation anti-ouvrière mise en place par les Conservateurs, en multipliant les piquets de grève dits «secondaires» et en faisant preuve d'une combativité comme on n'avait pas vu depuis longtemps en Grande-Bretagne.

Euzkadi : rentrée parlementaire mouvementée

C'est dans la ville historique de Guernica, symbole à plus d'un titre de la lutte du peuple basque (c'est ici qu'en 1937, l'aviation de Hitler bombardait pour la première fois les populations civiles avant d'étendre cette méthode à toute l'Europe), que le parlement basque a tenu sa première réunion. L'accueil n'a pas été le même pour tout le monde, les représentants de Madrid et de la droite espagnole ont pu s'en rendre compte par eux-mêmes. A sa descente de voiture, le ministre espagnol de la Défense sera salué par les chômeurs aux cris de «contre le chômage, lutte ouvrière», et par les familles des prisonniers politiques basques réclamant l'amnistie. Le poing levé d'un des manifestants s'abattra sur le nez du «pau-

vre» ministre qui doit garder un souvenir cuisant de cette cérémonie. Lorsque Carlos Garaicoetxea, futur président du gouvernement basque (appartenant au PNV : parti nationaliste modéré), arrive, la foule apaisée entame l'Internationale. Puis, se sont les 6 députés de la coalition «Euzkadiko Ezkerre» (proche d'ETA politico-militaire) qui font leur entrée. Les 11 élus de la coalition «Herri Batasuna» (proche d'ETA-militaire) étaient absents, ils ne siégeront pas, tant que Madrid n'acceptera pas leurs conditions pour négocier un «cessez-le-feu». Une de ces conditions réside dans la libération de tous les prisonniers politiques basques.

Frank ROUSSEL



Le Parlement basque de Guernica.

Rectificatif, au sujet d'articles sur l'Erythrée

Dans notre édition datée du 19 mars, deux erreurs importantes sont à rectifier sur la présentation des deux textes sur l'Erythrée.

Tout d'abord, celui intitulé «L'ennemi a dû battre en retraite». Il ne s'agit nullement d'une interview, mais des propos tenus par le dirigeant de la délégation du FPLE lors de la conférence de presse le 13 mars à Paris, dont nous avons commencé

la publication dans les éditions précédentes.

Par erreur les quelques lignes de présentation qui étaient prévues ont sauté, alors que malencontreusement a été ajoutée la mention d'interview.

Dans le deuxième article intitulé «L'échec de la 5^e offensive...»

Deux notes ont également sauté, ce qui peut laisser

entendre que l'interview est de notre cru. Ces notes indiquaient qu'elle était parue dans le bulletin du FPLE «Eritrea now» de novembre 1979, et reprise dans le n°1 de «Erythré solidarité» qui est le bulletin édité à Paris par le Comité de soutien. D'autre part, il était indiqué que la 5^e offensive du DERG éthiopien appuyé par l'URSS avait commencé le 14 juin 1979.

Aucune rencontre, ni interview, n'ont été accordées à cette occasion par les dirigeants du FPLE, ni au Quotidien du Peuple, ni à aucun responsable de nos deux partis.

Nous nous excusons vivement de ces deux erreurs auprès des militants du FPLE et de leurs représentants, ainsi qu'auprès de tous nos lecteurs.

Marée noire du Tanio : les Bretons manifestent à Paris

« Nous reviendrons dix fois plus nombreux ! »

Mercredi soir à cinq heures, quand les cinq cents Bretons qui avaient fait le voyage de la côte mazoutée par le *Tanio* jusqu'à Paris, se sont retrouvés au pied de la Tour Montparnasse, pour prendre le train dans l'autre sens, ils étaient furieux. Marins pêcheurs, commerçants, lycéens... de la région de Trégastel, ils étaient venus avec une cinquantaine d'« élus locaux, toutes tendances confondues » ceints des écharpes tricolores. Beaucoup de ceux qui n'étaient pas « élus » portaient le ciré jaune, maculé bien souvent par le pétrole de l'*Amoco Cadiz*, voici deux ans. Ils venaient calmement demander des comptes, exiger des mesures. Et depuis le matin, ils n'avaient rencontré que le mépris du pouvoir et des volées de flics de toutes sortes.

Ils n'avaient pas encore quitté le métro, avant midi, que ça commençait. Les stations voisines de l'Assemblée nationale étaient tout simplement fermées pour la journée ! A la place de la Concorde, à peine le cortège s'ébranlait-il que de toutes parts, ventre à terre, les CRS bloquaient la place, exhibant tout leur attirail. L'ensemble du secteur

était bouclé. Face à ces centaines de flics, les manifestants n'avaient que quelques sacs de mazout, qui vinrent s'échouer aux pieds des forces de l'ordre, leurs banderoles rappelant la série noire d'accidents pétroliers, leurs oiseaux de Manche battant tristement des ailes. Ils ne s'attendaient pas à un tel accueil. Il y a quelques jours, une énorme manifestation à Trégastel n'avait pas vu la présence d'un flic ! « CRS au mazout », crieront-ils avec colère.

FEUX DE DETRESSE ET SACS DE MAZOUT

Palabres, les flics finissent pas dégager. Aux Invalides, ils sont toujours là, en force, barrant tout le côté des ministères. Après le casse-croûte, on fait le point. « On revient les mains vides, mais on reviendra dix fois plus nombreux... » C'est en substance ce que dira l'orateur, après avoir conseillé à Giscard d'envoyer tous ces CRS nettoyer les côtes polluées. Des feux de détresse, rouges, sont lancés sur la place.

Et on décide de repartir à pied jusqu'à Montparnasse. Les flics, toujours, partout. Devant les ministères, ils recevront quel-

ques volées de mazout, « peu de chose à côté de ce qu'on connaît sur les côtes. Il y a encore 10 000 tonnes dans le *Tanio* ! » Le cabinet du premier ministre pour l'Information en recevra aussi sa dose, un peu plus loin. Et jusqu'à la gare, les manifestants, ulcérés, alterneront mots d'ordre et sifflements au milieu des carrefours, sous l'escorte enveloppante des CRS et des gardes-mobiles « Pétrole, ras-le-bol ! » « Plan Polmar, canular », « Les pollueurs doivent être les payeurs », « Mazoutés aujourd'hui, radio actifs demain... », le ras-le-bol des Bretons éclatait. Et l'engagement était pris de revenir en masse.

Monique CHERAN



VIOLENCE ET MEPRIS

La violence, et le mépris. Giscard refusera de les recevoir, ne leur accordant que son secrétaire général... adjoint ! A mépris, mépris et demi. Les manifestants refusent l'entrevue. Premier sifflant place de la Concorde, la circulation est bloquée, on veut se diriger vers l'Assemblée nationale. Le Pont de la Concorde est bloqué par plusieurs compagnies de CRS, avec fusils, lance-grenades, et même des manchons pour agripper les manifestants... un flic plus excité que les autres s'en prendra à un élu. Il s'en mord peut-être les doigts à l'heure qu'il est, car l'élu, plus agile que lui, a gardé la matraque... Et mercredi soir, à l'interventaire...



Sécurité sociale

La Convention signée avec un syndicat minoritaire ? Manoeuvres sur le ticket modérateur

Le 30 avril la convention actuellement en vigueur prend fin. Devant le refus de la CSMF d'avaliser son projet de médecine à deux étages avec blocage des dépenses, la caisse d'assurance maladie (CNAM) s'est tournée vers la FMF (15 %) des médecins pour faire avaliser son projet. Il suffit en effet d'une seule signature pour que la convention médicale soit adoptée. On peut se demander quelle est la signification d'une convention qui serait signée par un syndicat minoritaire, alors que les principaux intéressés sont écartés de la discussion. La CGT et la CFDT représentant les travailleurs qui cotisent à la Sécurité Sociale n'ont même pas été associés à la discussion de cette convention.

C'est avec un syndicat de médecins qui s'est toujours plus ou moins opposé au système conventionnel que Derlin (président de la CNAM et secrétaire de FO) a décidé de reprendre les négociations. Celles-ci avaient été bloquées du fait de l'intransigeance des caisses. La CSMF avait alors décidé une hausse des tarifs le 17 mars. Mais le président de la CNAM oublie que la FMF de son côté a décidé des hausses de tarifs unilatérales. Il faut dire que les caisses ont quelques raisons d'être indulgentes avec la FMF ce syndicat de médecins voit d'un très bon œil ce projet de double secteur qui permettra aux médecins de pratiquer des honoraires libres. Dans le même temps le président de la CNAM va recevoir une organisation de médecins gé-

néralistes en désaccord avec le docteur Monnier, président de la CSMF. La CNAM vient, par ailleurs, de demander au gouvernement de repousser l'application du ticket modérateur prévu pour le 1er mai par le gouvernement. (Le patient aurait à sa charge 5 à 12 % des frais médicaux, jusqu'alors remboursés par les mutuelles. La fédération nationale de la mutualité française (FNMF) qui touche 23 millions de personnes a lancé une campagne pour le maintien du remboursement des soins à 100 %. Les syndicats CGT et CFDT avaient utilisé le ticket modérateur pour donner une explication plus globale sur les attaques du pouvoir contre la santé. Avec ce revirement le président des caisses et le patronat essayent de faire passer « en douceur » une conven-

La Convention qu'est-ce que c'est ?

C'est l'accord signé entre les syndicats de médecins et la sécurité sociale qui permet de fixer le tarif des honoraires médicaux. Cette convention est signée tous les 5 ans. C'est le respect de cet accord en matière de tarifs de la part des médecins qui permet aux malades d'être remboursés. Cet accord est signé avec la CNAM pour les salariés, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) pour les ruraux, la CANAM pour les travailleurs indépendants, il est aussi ratifié par le gouvernement. Le régime le plus important est celui de la CNAM.

Actuellement, un malade qui va voir un médecin peut se voir réclamer au moins trois tarifs : 40F, 42F ou 45 F.

tion qui remet en question les acquis des travailleurs en matière de couverture sociale. A coup sûr une grande publicité va être faite autour de cette prise de position qui vise certainement à

Le tarif légal qui sert de base au remboursement à 75% de l'assuré social est de 40F. Ce tarif est bloqué depuis juillet 1979.

Un tarif de 42F devait entrer en vigueur le 7 janvier dernier. Le gouvernement l'a annulé jusqu'à ce qu'une nouvelle convention soit adoptée. Au début de l'année, les médecins de la FMF ont décidé unilatéralement d'appliquer ce tarif.

Depuis le 15 mars, la CSMF (45% des médecins) applique le tarif de 45F.

Quoiqu'il en soit, au malade, la Sécurité sociale ne rembourse que 30F. Il peut avoir à sa charge une somme de 10, 12 ou même 15 francs.

enrayer la mobilisation qui s'amorçait autour du ticket modérateur et contre la politique du gouvernement en matière de santé.

Léon CLADEL

Face aux mesures contre les étudiants étrangers Un engagement du vice-président de l'université de Lille 3

Le mardi 1er avril, le comité de défense des étudiants étrangers de Lille III et les étudiants étrangers ayant boycotté le test de français à Lille le 25 mars ont largement informé les étudiants et personnels de l'université de Lille III et les ont invités à signer massivement une pétition pour affirmer leur refus du test et de la pré-inscription, leur soutien actif aux étudiants ayant boycotté, leur refus du décret Imbert qui renforce le contrôle des étudiants étrangers, vise à diminuer le nombre des étudiants français et qui participe de l'ensemble des lois racistes. Ils les ont appelés à se réunir en assemblée générale à 10 h pour exiger que le vice-président de Lille III s'engage à inscrire les étudiants étrangers sur seul critère universitaire.

Plusieurs centaines d'étudiants français et étrangers auxquels s'étaient joints des enseignants ont participé à cette assemblée générale.

Face à la détermination des étudiants et à leur refus de toute application à l'université du décret Imbert, le vice-président s'est engagé sur la base du communiqué suivant : « En l'absence du président de l'université dont il assure l'intérim, le vice-président de l'université de Lille III :

1 - Affirme sa solidarité avec les étudiants étrangers qui ont refusé de passer le test du 23 mars 1980.

2 - Affirme son refus de répondre à toute demande de minisère relative au quota. L'université de Lille III acceptera autant d'étudiants étrangers qu'il s'en présentera.

3 - S'engage à inscrire dans la chaîne d'inscription de l'année universitaire 1980-81, sans aucune discrimination, tous les étudiants, qu'ils soient français ou étrangers, sur seuls critères universitaires à l'exclusion de toute autre procédure (tests, pré-inscription) ne ressortissant pas de la compétence du président de l'université ».

Palestine

Progrès et limites de la position française

Point de vue de la Résistance palestinienne

Entretien avec le président de l'Union générale des étudiants palestiniens en France

Réalisé par Jean-Paul GAY

L'Union Générale des Etudiants Palestiniens - la GUPS - est une des principales organisations de masses de la Résistance Palestinienne, avec l'Union des Travailleurs Palestiniens, l'Union des Femmes Palestiniennes... Membre de l'OLP, l'Union Générale des Etudiants Palestiniens fournit de nombreux cadres à la Résistance, et ses membres ont toujours pris une part très active dans les combats armés du peuple palestinien. Rafic, président de la section France de cette organisation, a bien voulu répondre ici à nos questions.

Quelques temps après le voyage de Giscard d'Estaing dans le Golfe.

Quelle appréciation la résistance palestinienne porte-t-elle sur les positions exprimées par le président de la République française, lors de sa tournée dans les pays du Golfe et en Jordanie ? Qu'y a-t-il de nouveau ? Quelle est, pour les Palestiniens, la caractéristique principale de ces prises de position ?

Nous croyons que les déclarations faites par le président Giscard d'Estaing, au cours de son voyage dans le monde arabe, sont un pas positif sur la voie de la reconnaissance par la France des droits nationaux du peuple palestinien et de la reconnaissance de l'OLP comme son représentant unique et légitime. Les déclarations du président français apportent des précisions qui n'ont jamais été formulées de telle sorte, dans le passé, des précisions relatives notamment à la reconnaissance de la question palestinienne non comme une question de réfugiés, mais comme une question d'un peuple ayant droit à l'autodétermination. Ce qui est en soi un pas positif. Toutefois, le président Giscard d'Estaing n'est pas allé jusqu'à la reconnaissance de l'OLP comme représentant unique et légitime de notre peuple, et à la reconnaissance de ses autres droits, notamment son droit au retour, son droit à l'établissement d'un Etat indépendant sur la terre de sa patrie, c'est-à-dire en Palestine. La reconnaissance de ces droits, et la reconnaissance de l'OLP dans les termes rappelés ici, devraient être acquis par le peuple palestinien ; ce sont des conditions indispensables pour tout effort de paix durable au Proche-Orient.

D'après la position exprimée par Giscard d'Estaing, l'OLP doit «participer à un règlement», ce qui est différent de dire que l'OLP est le représentant légitime, unique, du peuple palestinien ?

En effet. Pour la France, l'OLP n'est pas le représentant unique du peuple palestinien, ou du moins la France n'a pas exprimé qu'elle reconnaissait cette réalité. Elle laisse ainsi ouverte la voie à d'autres possibilités, à la reconnaissance d'autres interlocuteurs qui pourraient prétendre représenter le peuple palestinien, comme le roi Hussein de Jordanie, par exemple. Ceci est contraire aux résolutions de l'assemblée générale de l'ONU et de

fe, comment la Résistance Palestinienne analyse la prise de position du président français et ses éventuelles conséquences ? Alors que les négociations égypto-israéliennes se poursuivent sur «l'autonomie» palestinienne, et que les Palestiniens célèbrent par des manifestations contre l'occupation sioniste, la «Journée de la Terre», en quoi les positions françaises se séparent-elles des positions américaines, et en quoi se rapprochent-elles de celles de l'OLP ? En quoi restent-elles encore éloignées de celles-ci sur plusieurs points fondamentaux ? C'est ce que nous examinons ici avec le président de la GUPS en France.



diverses autres instances internationales, qui reconnaissent l'OLP comme le représentant unique, légitime, du peuple palestinien. Et de toutes façons, ceci va également à l'encontre du sentiment général du peuple palestinien qui donne à l'OLP cette représentativité, comme les masses, l'ont à diverses reprises, exprimé, dans les territoires occupés, de même qu'au Liban, en Syrie, etc., dans tous les pays où se trouve rassemblé le peuple palestinien en exil.

UN DESAVEU DE CAMP DAVID

Malgré leurs limites, un des aspects positifs des déclarations du président Giscard d'Estaing c'est qu'elles sont apparues comme un désaveu des accords de Camp David et un désaveu du projet d'«auto-administration» pour les Palestiniens, sur lequel les gouvernements israélien et égyptien, discutent actuellement. Car, il n'est pas question dans les accords de Camp David, négociés par Carter, Begin, Sadate, d'AUTO-DETERMINATION pour le peuple palestinien mais, simplement d'«AUTO-ADMINISTRATION».

La différence est de taille ?

L'auto-administration dont il est question, avec Camp David, signifie que la population palestinienne sous occupation israélienne aurait droit à un certain nombre de prérogatives au niveau de l'enseignement, de l'administration publique, mais en

aucune façon un droit à l'autodétermination politique, c'est-à-dire le droit à des élections libres, à un gouvernement indépendant, à une armée indépendante, donc aucun droit à une indépendance réelle. L'autonomie administrative dont il est question dans les négociations égypto-israéliennes prend, selon le gouvernement israélien, sa légitimité dans l'autorité militaire qui gouverne les territoires occupés et non à partir des élections éventuelles qui peuvent avoir lieu dans ces territoires. De plus, cette auto-administration ne concerne que les individus mais, pas la terre, qui doit rester à la disposition des plans sionistes de colonisation des terres. Il en va de même pour l'eau. Enfin, l'armée israélienne se réserve le droit d'intervenir toutes les fois qu'elle le juge nécessaire. Tandis que l'autodétermination, qui peut aboutir à l'indépendance totale du peuple palestinien, en toute souveraineté, suppose le retrait inconditionnel de l'occupant.

LE BOYCOTT PAR LA PRESSE EGYPTIENNE

Un signe du désaveu que représentent pour Camp David et le projet dit d'«auto-administration» palestinienne, les déclarations du président français, c'est que la presse égyptienne a complètement boycotté le voyage de celui-ci et ses propos. Sadate, qui vient par ailleurs d'accueillir sans honte aucune l'ex-shah, le bourreau du peuple iranien, a

carrément formulé des critiques, voici quelques jours, vis-à-vis des déclarations de Giscard d'Estaing. Ceci prouve que le gouvernement égyptien se trouve gêné lui-même par ces déclarations qui vont au-delà des positions qu'il défend dans le cadre des négociations sur la prétendue autonomie administrative, qui devrait être appliquée dans les territoires palestiniens occupés en 1967.

Quelques jours après la fin du voyage de Giscard d'Estaing dans les pays arabes, le ministre français des Affaires étrangères, Jean François-Poncet, a évoqué devant la commission des Affaires étrangères de l'assemblée nationale, le droit à l'autodétermination comme ne devant s'exercer que dans les territoires occupés de 1967. Est-ce que cela est conforme à la position de la Résistance Palestinienne ?

En ce qui nous concerne, nous considérons que le peuple palestinien est UN, et qu'il ne peut être divisé, quelles que soient les raisons politiques et militaires qui ont abouti à cette division. Qu'il se trouve dans les territoires sous occupation israélienne, ou qu'il soit en exil, en Syrie, en Jordanie, au Liban, ou autre part, le peuple palestinien, dans son ensemble, a, à notre sens, le

droit d'exercer son droit à l'autodétermination, et d'exercer également l'ensemble de ses droits nationaux, notamment son droit au retour et à l'établissement d'un Etat indépendant. Donc, notre position va au-delà de la position française. Notre position a été définie par les différentes sessions du Conseil national palestinien, qui a systématiquement affirmé que ces droits étaient inaliénables et devaient être respectés.

«L'AUTO-DETERMINATION DES PALESTINIENS NE PEUT ÊTRE LIMITEE A UNE ZONE GEOGRAPHIQUE»

Le droit à l'autodétermination du peuple palestinien ne peut être limité à une zone géographique donnée, compte-tenu que le peuple palestinien n'existe pas uniquement en Cisjordanie et à Gaza, territoires occupés depuis 1967, mais qu'il existe également en tant que «citoyens israéliens» depuis 1948. En effet, plus d'un demi-million de Palestiniens vivent sous l'autorité israélienne, depuis cette date, comme citoyens de seconde zone, subissant une discrimination raciste, dont l'objectif est de les exploiter de leurs terres, de les forcer à l'exil ou de les surexploiter comme main-d'œuvre à bon marché dans les usines sionistes. D'autre part, il y a les Palestiniens, qui ont été obligés de quitter la Palestine, en 1948 et en 1967, et d'aller en Jordanie, au Liban, en Syrie, au Koweït, ou dans d'autres pays. Toutes ces parties du peuple palestinien ont le droit d'exercer leur droit à l'autodétermination, leur droit au retour, leur droit d'établir un état palestinien démocratique en Palestine.

Lorsque la Résistance palestinienne parle de «droit au retour», cela signifie quoi exactement ?

Cela signifie que tout palestinien qui a été déplacé par les armes, par l'agression sioniste contre la Palestine, a le droit de retourner dans sa patrie. Ce droit est reconnu et a toujours été reconnu, depuis 1948, par les instances internationales, notamment de l'Organisation des Nations-Unies, mais il a toujours été contesté par les autorités sionistes, qui ont considéré que les biens des personnes absentes revenaient de droit à la colonisation sioniste. Et c'est par cette politique que le mouvement sioniste s'est installé sur la terre palestinienne.

«Droit au retour» : où ?

Sur l'ensemble du territoire palestinien.

Demain, la suite de cet entretien